

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 30 SEPTEMBRE 2019

Le Conseil municipal s'est réuni en séance publique le lundi 30 septembre 2019 à 19h00, sous la présidence de M. Yves ROBIN, Maire.

Étaient présents : tous les conseillers en exercice à l'exception de :

Mme Sandrine COLIN donne pouvoir à M. Alain BARGAIN ; Mme Sandrine HENRY donne pouvoir à M. Alain LE DALL ; Mme Frédérique MORVAN HAILLARD donne pouvoir à M. Yann GOURIOU ; M. Jean Daniel SIMON donne pouvoir à Mme Josiane MOREL-VENNEGUES ; Mme Solenne CELLERIER donne pouvoir à M. Joël COLIN ; Mme Florence BERROU-QUINIOU donne pouvoir à M. Franck LANNUZEL ; Mme Martine JARNOUX donne pouvoir à M. Yves ROBIN, le Maire.

Mme Josiane MOREL-VENNEGUES a été élue secrétaire de séance (article L.2121-5 du CGCT).

Monsieur le Maire donne lecture aux Conseillers municipaux du procès-verbal de la séance précédente du 09 juillet 2019.

Le Procès-verbal est ensuite approuvé à l'unanimité.

M. Jean-Michel Croguennoc souhaite aborder l'avancement du PLU, en questions diverses.

1. Attribution marché pour la rénovation de la de sports de Créac'h Gwen « lot 3 » éclairage

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil municipal du 9 juillet 2019 par la délibération n° 2019-028 a attribué les lots n°1 : désamiantage et lot n°2 : étanchéité pour les travaux de rénovation de la toiture de la salle de sports de Creac'h Gwen.

Conformément à la décision du Conseil municipal le dernier lot N° 3 : éclairage, a été lancé le 30 septembre.

Il a été publié sur e-Mégalis et sur le journal le Télégramme.

La date limite de réception des plis était fixée au 20 septembre à 12h00.

La société SOBRETEC, maître d'œuvre pour ce chantier, a procédé à l'analyse technique des offres.

Suite à la lecture et à la présentation au conseil municipal du rapport d'analyse des plis, il est proposé de retenir pour les travaux de rénovation de l'éclairage de la salle de sports de Creac'h Gwen.

Pour le lot éclairage: la SAS Gérard GERVAIS, pour le montant de 26 100 HT ;

Yves Robin, Maire, précise que les travaux consistent en un remplacement de l'éclairage existant par des LEDS.

Joël Robin, DGS, précise que le total de tous les travaux de rénovation de la toiture seront bien en-dessus de la somme estimée (environ 25.000 euros).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **VALIDE** pour le lot n°3 Éclairage : la SAS GERVAIS pour un montant de 26 100 € Ht ;
- **Autorise** le Maire ou son représentant à signer tout document concernant cette affaire.

2. CRÉATION DU LOTISSEMENT « MÉZOU-BOURHIS

M. le Maire rappelle que la commune a acquis les parcelles F347, F1349, F1354 et F356 situées rue du Cosquer en 2018.

Comme évoqué en commission Travaux Urbanisme, il est projeté d'y créer un lotissement de quelques lots.

Les études préliminaires et esquisses d'aménagement ont été commandées à la Société URBATEAM.

Alain Ledall précise qu'il s'agit aujourd'hui d'acter la création d'un lotissement afin de créer un budget annexe. L'opération ne sera réalisable qu'après modification du PLU.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **ACCEPTE** la création du lotissement « MEZOU-BOURHIS » et l'ouverture de son budget annexe.
- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer tout document concernant cette affaire.

3. DEMANDE DE RUPTURE DE BAIL EMPHYTÉOTIQUE « ÉCOLE DU DREFF »

YR

M. le Maire rappelle que la commune est liée avec la société anonyme des HLM Armorique Habitat, pour le bâtiment dit « Le Dreff » depuis le 2 avril 1986 et pour une durée de 55 ans. Aujourd'hui la société anonyme des HLM Armorique habitat nous a fait part de son souhait de se désengager de se bail et conformément aux dispositions de l'article 11 du bail qui stipulent :

« Le présent bail ne pourra être résilié pendant toute la durée du remboursement des prêts contractés pour la réalisation des travaux d'amélioration...

Dans le cas de résiliation à l'issue de cette période, l'immeuble deviendra propriété du bailleur qui devra alors indemniser la société Anonyme d'HM d'Armorique de la plus-value acquise par l'immeuble du fait des travaux d'amélioration réalisés.

La société Anonyme d'HM d'Armorique estime cette indemnité à 50 000 € qu'elle nous justifie de la façon suivante :

Valeur nette comptable 2017		46 149 €
Gros entretien 2013-2019		19 983 €
Total		66 132 €
Décote	25%	- 16 533 €
Prix net		49 599 €
Arrondi à		50 000 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **ACCEPTE** la résiliation du bail du bâtiment dit « le DREFF » ;
- **ACCEPTE** le coût de l'indemnisation de 50 000 euros comme proposé par la société Anonyme d'HM d'Armorique ;
- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer tout document concernant cette affaire.

4. DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNT POUR LE PROJET BMH MEZOU SEVERN

M. Alain LE DALL, Adjoint aux Finances informe le Conseil Municipal que la Brest Métropole Habitat (BMH) sollicite une garantie d'emprunt pour l'opération de 2 pavillons en location accession situés Mezou Severn.

Le montant garanti par la ville de Porspoder s'élève à 200 000 €

Montant du prêt	200 000 €
Durée du prêt	30 ans
Taux d'intérêt	1.75 % révisable sur le taux du livret A
Garantie	Commune de Porspoder

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **ACCEPTE** la demande de garantie de Brest Métropole Habitat (BMH)
- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer tout document concernant cette affaire.

5. TARIFS MOUILLAGES 2019

Considérant l'avis favorable du Conseil portuaire, réuni le 18 septembre 2019, de diminuer le tarif de 73 € à 70 € par mouillage pour l'année 2019.

Alain LE DALL, Adjoint aux Finances propose au Conseil Municipal d'entériner le tarif de 70 € pour l'utilisation des mouillages de la ZMEL de Porsdoun - Le Vivier, ZELM Mazou et du Port de Melon au titre de l'année 2019.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **ADOPTE** le tarif de 70 € pour l'occupation d'un mouillage dans la ZMEL de Porsdoun / ZELM Mazou / Le Vivier et du port de Melon pour l'année 2019.

6. MODIFICATIONS STATUTAIRES DU SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE ET D'ÉQUIPEMENT DU FINISTÈRE

Lors de la réunion du comité en date du 05 juillet 2019, les élus du Syndicat Départemental d'Énergie et d'Équipement du Finistère (SDEF) ont voté la modification des statuts.

Les modifications proposées sont exposées dans la note de synthèse jointe.

Conformément à l'article L 5211-17 du Code Général des Collectivités territoriales (CGCT), les

collectivités membres du SDEF disposent de trois mois pour se prononcer sur les modifications envisagées.

La majorité qualifiée est requise pour la validation de ces nouveaux statuts. A défaut de délibération dans ce délai, la décision de la collectivité est réputée favorable

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** les nouveaux statuts du Syndicat Départemental d'Énergie et d'Équipement du Finistère.

MOTION 1 : POUR LE MAINTIEN DE LA PÉRÉQUATION ET DES SOLIDARITÉS INTERCOMMUNALES SU SERVICE DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE TERRITORIALE EXERCÉES PAR LES SYNDICATS DÉPARTEMENTAUX D'ÉNERGIE

Le conseil municipal de Porspoder moins 2 abstentions (M. Jean Michel CROGUENNOC et Mme Josiane MOREL-VENNEGUE) demande le maintien de la péréquation et des solidarités intercommunales au service de la transition énergétique territoriale, exercées par les Syndicats Départementaux d'Énergie.

M. Jean Michel CROGUENNOC considère que seul le SDEF nous donne son avis.

M. Yves ROBIN le Maire indique que depuis que le SDEF suit nos dossiers tout se passe bien. Pourquoi casser quelque chose qui marche bien ?

MOTION 2 : OPPOSITION À LA FERMETURE DE LA TRÉSORERIE DE SAINT RENAN

Le conseil municipal de Porspoder à l'unanimité s'oppose à la fermeture de la trésorerie de Saint-Renan ;

- Demande le maintien de services de proximité dont la mise en place des points contacts sur les communes de Ploudalmézeau et de Plougonvelin ;
- Demande le maintien d'un conseil comptable de proximité et permanent ;
- Demande le regroupement d'activités de la DGFIIP et des agents qui y sont dédiés, à Saint Renan qui dispose des conditions nécessaires pour assurer leur accueil.

DIVERS

Avancement du Plan local d'urbanisme

⇒ Yves Robin, Maire, rappelle que des événements dont la disparition d'un bureau d'études, et le transfert de la compétence vers la communauté de communes ont freiné l'avancement du PLU, qu'il manque aujourd'hui la finalisation de la mise à jour d'un document important « le zonage d'assainissement ».

⇒ Jean-Michel Croguennoc pense que ceci ne doit pas empêcher d'avancer, que cela ne doit pas être bloquant en tenant compte de la réduction des zones constructibles qui interviendra. Il aurait souhaité une consultation publique d'ici la fin de l'année, et rappelle qu'en commission, les avis se rejoignent, qu'il ne reste plus que des points mineurs.

⇒ Yves Robin : « on n'est pas si prêts que cela ».

⇒ Jean-Michel Croguennoc dit déplorer que des motifs politiques puissent freiner, qu'il s'agit de rétention et que cette situation fragilise un grand nombre de dossiers.

⇒ Yves Robin réaffirme vouloir aussi avancer sur ce dossier, et que ce qui fragilise aujourd'hui certains dossiers c'est entre autres les restrictions du zonage assainissement tel qu'arrêté par la précédente municipalité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h34.



92

